



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
de la mission régionale d'autorité environnementale
Projet de Centrale photovoltaïque au sol "Al Bosc" à Saint-
Estève (Pyrénées-Orientales)**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N°saisine : 2022-010282

N°MRAe : 2022APO37

Montpellier, le 22/04/2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 21/02/2022, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de centrale photovoltaïque au sol "Al Bosc" à Saint-Estève (Pyrénées-Orientales) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 21 avril 2022.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.